

NOM STRUCTURE :

N° DE MANDAT :

Afin d'améliorer la qualité de nos échanges (et ainsi ne plus trop vous importuner), nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer ou nous informer sur les points suivants :

Nom et prénom de la personne à contacter :

N° de téléphone : N° de fax :

Adresse de correspondance, si différente du siège social :

.....

Date du 1^{er} salaire à traiter par Légi Spectacle :

Avez-vous auparavant employé un artiste ou un technicien du spectacle ? : OUI NON

Si oui, depuis le :

Etes-vous titulaire d'une licence de spectacle ? OUI NON

Si oui, quels sont vos numéros de licence : catégorie 1 catégorie 2 catégorie 3

| | | |
|--|--|--|
| | | |
|--|--|--|

Nom et prénom du titulaire de la licence de spectacle :

Si non, en avez-vous fait la demande ? OUI NON

Dès réception de vos numéros, merci de nous les communiquer le plus tôt possible.

Rappel :

La licence est obligatoire pour exercer l'activité d'entrepreneur de spectacles. Elle s'obtient auprès de la DRAC de votre région (Direction Régionale des Affaires Culturelles - Bureau des licences).

Le non respect de cette obligation peut être puni d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 30 490€.

NOM STRUCTURE :

N° DE MANDAT :

Employez-vous un (ou des) salarié permanent (régime général) : OUI NON

Si oui, depuis quelle date :

sous quel type de contrat (CDI, CAE, CEC, emploi jeune, etc) :

n° de cotisant URSSAF :

Taux d'accident du travail régime général :

Ces indications nous sont indispensables pour l'établissement des bulletins de paie et notamment pour ceux des techniciens.

Merci de nous faire parvenir les copies d'attribution du N° d'affiliation URSSAF et du document de la CRAM précisant le taux d'accident du travail.

Adhérez-vous à un syndicat d'employeurs ? OUI NON

Si oui, lequel :

Appliquez-vous une convention collective ? OUI NON

Si oui, laquelle :

Etes-vous adhérent au FNAS ? OUI NON

Si oui, N° FNAS : N° FCAP :

Si non,

Etes-vous subventionné ? (par l'Etat et/ou les collectivités territoriales) OUI NON

Si oui, est-ce : une subvention régulière de fonctionnement
 une aide à la création ou de projet (Sacem, Adami, Sacd...)
 ou autre définition :

Cette information nous est nécessaire pour savoir si vous devez cotiser au FNAS* (Fonds National d'Activités Sociales des Entreprises Artistiques et Culturelles) et si vous dépendez d'une convention collective.

*Le FNAS est une structure de Comité d'Entreprise à caractère obligatoire pour tous les établissements ayant pour activité principale la création, la diffusion ou la production de spectacles vivants ET subventionnés par l'Etat et/ou les collectivités territoriales.